



MAIRIE DE GRIESBACH AU VAL

République Française
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement de Colmar

Griesbach-au-Val, le 2 juin 2026

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le :

VENDREDI 5 JUIN 2026 à 20h15
(après l'élection des délégués aux sénatoriales prévue à 19h30)
Salle du Conseil à la Mairie

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mai 2026
3. Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés
4. Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026
5. Présentation du rapport d'activité 2025 de la CCVM
6. Urbanisme
7. Divers

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire :
Angelo ROMANO





MAIRIE DE GRIESBACH AU VAL

République Française
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement de Colmar

Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente (article L.2121-17 du CGCT)

Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante (article L.2121-20 du CGCT)

La délégation de vote ne peut être valable pour plus de 3 séances successives « sauf cas de maladie dûment constatée ». Le cas échéant, elle doit mentionner le nombre de séances pour lesquelles elle est établie, et leurs dates.

La procuration doit être mentionnée au procès-verbal de la séance.

Le conseiller concerné peut toujours révoquer ce pouvoir, même en cours de séance, du fait de sa présence physique. Il peut également le faire par un acte écrit et signé.

PROCURATION

Je soussigné(e) M. / Mme,
qualité (adjoint, conseiller municipal) de la commune de
Griesbach-au-Val, empêché(e) d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le 05/05/2026,
déclare donner pouvoir à Mme ou M. pour voter en mon
nom au cours de cette séance.

Fait à Griesbach-au-Val, le

Signature :